

Délibération 2024-12-CFVE

Séance du 28 juin 2024

Extrait du recueil des actes du
Conseil de la formation et de la vie étudiante

**Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la licence pluridisciplinaire
Projet personnel.**

Le Conseil de la Formation et de la vie Étudiante de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Ronzier (site de Ronzier) le 28 juin 2024 sur la convocation de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président et sous la présidence de monsieur Franck Barbier, Vice-président du conseil de la formation et de la vie étudiante ;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le vice-président présente aux membres du conseil les modalités de contrôle des connaissances de la licence pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la formation adopte à l'unanimité des voix les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la licence pluridisciplinaire L3P selon le document annexé à la présente délibération.

**Pour : 17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 2 septembre 2024

Abdelhakim Artiba
Président



CFVE du 28 juin 2024

Modalités du contrôle des Connaissances et compétences

Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel - Année 2024-2025

Préambule

Le présent règlement fixe conformément aux textes en vigueur, les conditions de suivi et d'obtention de la L3P, diplôme national de niveau BAC+3 attribué aux étudiants justifiant d'un parcours de formation post-bac de 180 crédits.

Il est communiqué à tous les étudiants et à tous les membres de l'équipe pédagogique en début de formation. Tous les acteurs concernés s'engagent à le respecter.

Objectif de la formation :

La L3P est une licence qui permet aux étudiants de créer leur parcours de formation en fonction de leur projet personnel. Elle dispose d'un tronc commun permettant de travailler 4 Blocs-Compétence et un Bloc « compétences transversales ».

En lien avec leur projet professionnel identifié en début de semestre 1 et réévalué à chaque semestre, le Training Hub (Hubhouse, BAIP, IO ou la chargée de projet) déterminera les modules ou blocs de compétences (BC) que les étudiants devront acquérir.

Section 1 : Organisation de la formation

Article 1 : Inscription administrative

L'inscription administrative revêt un caractère obligatoire et doit être réalisé via le site d'inscription en ligne. L'inscription administrative est annuelle, elle est valable pour l'année universitaire en cours. Elle permet la délivrance d'une carte d'étudiant ainsi que de certificats de scolarité.

Article 2 : Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est complémentaire de l'inscription administrative et engage l'étudiant dans l'intégralité de la L3P. Elle doit être réalisée auprès du secrétariat pédagogique de la formation.

Article 3 : Etudiant(e)s en situation de handicap

Afin que les étudiant(e)s ayant des besoins spécifiques puissent passer les épreuves de la L3P dans des conditions équitables, l'UPHF s'engage à appliquer les aménagements proposés aux étudiant(e)s par le relais handicap et formalisé dans un PAEH.

Contact Relais Handicap : relaishandicap@uphf.fr

Article 4 : Le référentiel de compétences et les Box constitutives

La L3P présente 6 Blocs-Compétence sauf au semestre 1. Les 6 Blocs sont indépendants les uns des autres et ne peuvent se compenser. Chaque Bloc-Compétence est composé d'une ou plusieurs Box.

Article 5 : Les Modules Polytechniques et les Modules d'Ouverture

Les modules polytechniques (MP) et les modules d'ouvertures (MO) sont choisis sur une plateforme dédiée selon les calendriers définis par l'UPHF et permettront d'alimenter le Bloc 6 : Acquérir des compétences transversales.

Article 6 : Modalités pédagogiques

La L3P est organisée selon les modalités du présentiel, le bloc 5 : designer son parcours est dispensé en composantes ou établissement composante selon le projet et les besoins de l'étudiant.

Article 7 : Calendrier

Le calendrier de la formation est inscrit pour chaque semestre pour chaque Bloc-Compétence. Il précisera la période et la durée des enseignements ainsi que les périodes des évaluations en connaissances et en compétences.

Article 8 : Assiduité des participants

L'étudiant est soumis à l'obligation de suivre l'ensemble des enseignements (cf règlement des examens de l'UPHF).

Section 2 : Contrôle et évaluation des connaissances et des compétences

Article 9 : Modalités d'information des épreuves de contrôle continu

Les évaluations font l'objet d'une communication auprès des étudiants, l'étudiant suit les instructions de la composante ou établissement composante dans le cadre du bloc 5.

Article 10 : Modalités de contrôle des Connaissances et des Compétences

La validation des box et l'acquisition des Blocs-Compétence sont appréciées par un contrôle continu selon des modalités et critères définis par les membres de l'équipe pédagogique ou selon les critères de la composante ou établissement composante pour le bloc 5.

Contrôle des Box d'Apprentissage

Chaque Box d'Apprentissage contient au moins deux évaluations dont une repose sur une épreuve de mobilisation des connaissances en contexte réel mettant en situation l'étudiant. Aucune évaluation ne peut compter pour plus de **50%** de la note.

Contrôle des Box Certificatives intermédiaires et finales

L'évaluation repose sur les situations authentiques définies par l'équipe pédagogique pour chaque étape des Blocs-Compétence engageant l'intégralité des ressources mobilisées dans chacune des Box d'Apprentissage de l'étape correspondante.

Article 11 : Validation d'une année et règles de passage

Le jury arrête les notes et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

1) *Principes de la validation d'une étape (étape intermédiaire ou finale) :*

- **L'étape est validée** si l'étudiant a une **moyenne générale de l'étape > ou = à 10**, donc **les ECTS de la box sont acquis**.
- **La moyenne générale de l'étape est pondérée** en fonction du poids des ECTS de chacune des Box d'Apprentissage constituant l'étape.
- **La Box Certificative permet d'évaluer les compétences acquises de l'étudiant au travers d'une situation authentique :**
 - Si l'étudiant réussit cette évaluation, il **valide la Box Certificative** ;
 - Si l'étudiant ne réussit pas cette évaluation, il **ne valide pas la Box Certificative**.

La Box Certificative intermédiaire est obligatoire, mais non bloquante (pour les étapes intermédiaires) :

- Si l'étudiant **ne valide pas la Box certificative** d'une étape intermédiaire, mais qu'il obtient une moyenne des Box d'Apprentissage > ou = à 10 :
 - Il valide l'étape et peut passer à l'étape suivante.
- Si l'étudiant **ne valide pas la Box Certificative** pour une étape intermédiaire et qu'il obtient une moyenne des Box d'Apprentissage < à 10 :
 - Il ne valide pas l'étape, il **ne peut pas passer à l'étape suivante**.

La Box Certificative finale est obligatoire et bloquante (pour l'étape finale) : Si l'étudiant **ne valide pas la Box Certificative de l'étape finale** :

- Il n'obtient pas le nombre d'ETCS lié à la Box Certificative, donc il ne valide pas l'étape; donc le Bloc-Compétence n'est pas acquis.
- **Il obtient le nombre d'ECTS des Box d'Apprentissage réussies**

2/ *Principes de compensation pour une étape intermédiaire :*

2.a Deux types de compensation "horizontale" à l'intérieur d'une étape

- **Type 1 : Compensation à l'intérieur d'une étape entre les Box d'Apprentissage (moyenne de l'étape)** : l'étape est acquise si la moyenne générale des Box d'Apprentissage de l'étape est > ou = à 10.
- **Type 2 : Compensation entre la validation de la Box Certificative et le résultat de l'étape :**
 - **Compensation** : si l'étudiant a obtenu une **moyenne des Box d'Apprentissage < à 10** pour l'ensemble de l'étape, mais qu'il **valide la Box Certificative** :
 - **Il valide l'étape par compensation, donc obtient le nombre d'ECTS total** relatif à l'étape.
 - **Autre cas** : si l'étudiant a obtenu une **moyenne des Box d'Apprentissage > ou = à 10**, mais qu'il **ne valide pas la Box Certificative** :
 - **Il valide l'étape par la moyenne, donc obtient le nombre d'ECTS total** relatif à l'étape.

2.b Compensation "verticale" vers les étapes précédentes (par la validation de la Box Certificative) :

Dans le cas où **l'étudiant a validé la Box Certificative d'une étape**, mais qu'il n'a pas validé la Box Certificative de l'étape précédente (ou des étapes précédentes), par

compensation, il obtient aussi la validation des étapes précédentes.

3/ Principes de compensation pour l'étape finale :

3.a Compensation "horizontale" à l'intérieur de l'étape finale

Type 2 : Compensation entre la validation de la Box Certificative et le résultat de l'étape finale :

Compensation : si l'étudiant a obtenu une **moyenne des Box d'Apprentissage < à 10** pour l'ensemble de l'étape, mais qu'il **valide la Box Certificative** :

- Il **valide l'étape par compensation**, donc **obtient le nombre d'ECTS total** relatif à l'étape, donc le Bloc-Compétence est acquis.

3.b Compensation verticale vers les étapes précédentes (par la validation de la Box Certificative) : dans le cas où **l'étudiant a validé la Box Certificative de l'étape**, mais qu'il n'a pas validé les Box Certificatives de l'étape précédente (ou des étapes précédentes), par compensation, il obtient aussi la validation des étapes précédentes.

4/ Règles de passage :

L'étudiant ne peut être admis à la deuxième étape (2ème année de licence) que s'il n'a qu'un seul Bloc-Compétence non validé, et avec l'accord du jury.

Pour accéder à l'étape 3 (dernière année de licence), les étudiants devront avoir validé toutes les étapes précédentes.

Article 12 : Modalités de rattrapage

L'étudiant devra réaliser les travaux demandés à remettre pour une date qui lui sera précisée.

- **En cas d'échec sur une étape intermédiaire**, l'étudiant PEUT repasser :
 - Seulement la Box Certificative. S'il la réussit, il valide l'étape, quelle que soit la moyenne des box obtenue.
 - Et/ou les box non réussies.
- **En cas d'échec sur une étape finale**, l'étudiant :
 - DOIT repasser la box certificative en situation authentique de cette étape finale. S'il la réussit :
 - Il **valide l'étape**, quelle que soit la moyenne des box obtenue
 - Et il **valide le Bloc-Compétence**.

Article 13 : Validation d'un semestre

Les Box d'Apprentissage sont affectées d'une valeur en crédits. Les crédits affectés à chaque box sont spécifiés en annexe du présent règlement. Un semestre est validé lorsque l'étudiant justifie de 30 crédits, imputables au semestre correspondant.

Article 14 : Traitement du plagiat

Le plagiat fait partie des violations du droit d'auteur garanti par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Les dispositions réglementaires du code de l'éducation prévoient explicitement qu'un acte frauduleux permet d'engager à l'encontre des étudiants les poursuites disciplinaires qui s'imposent.

Article 15 : Obtention de la L3P ou principes de validation

La L3P est obtenue dès lors que le jury d'admission a validé les 6 blocs de compétences d'un étudiant et les 180 crédits. L'étudiant se voit alors décerner le diplôme et le grade de Licence indiquant le parcours dans lequel il est inscrit. Toute attestation de réussite ne peut être délivrée que par le Pôle Formation et Vie Etudiante. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, est effectuée par le pôle Formation et Vie Etudiante. Une attestation provisoire de réussite, sur demande de l'étudiant, pourra être établie.

Article 16 : Information sur les résultats d'examens

Après délibération des jurys, une notification individuelle des résultats est transmise à chacun des étudiants via leur ENT.

Section 3 : Dispositions générales

Article 17 : Jurys

Un jury se réunira à la fin de la réalisation de chaque box pour valider les compétences des participants sur cette box. Il comprendra les enseignants intervenants dans cette box ainsi que le responsable pédagogique.

Un jury d'admission se réunira au terme de chaque session de formation. Il comprend tous les enseignants de la formation et les responsables pédagogiques, et sera présidé un représentant de l'UPHF.

Article 18 : Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement se réunira une fois par an, à la fin de l'année universitaire.

Il sera composé :

- Du responsable pédagogique,
- Des membres de l'équipe de conception du dispositif de formation,
- Des intervenants,
- De représentants des apprenants de l'année,
- De représentants du monde professionnel concerné par la formation.

L'objectif de ce conseil est d'enrichir la formation en échangeant autour des axes d'amélioration.

Article 19 : Voies de recours sur l'évaluation des travaux**Explication de notation**

Si les étudiants n'ont pas déjà eu connaissance du contenu évalué, ils ont le droit de demander

communication de la grille d'évaluation et de leurs travaux évalués, mais seuls les étudiants n'ayant pas validé les compétences de la Box ont le droit de demander une deuxième correction dans les conditions fixées ci-après.

Contestation

Les étudiants peuvent demander à être reçus par le correcteur pour une explication de la grille d'évaluation et de leurs travaux évalués. Ils en font la demande par écrit au responsable pédagogique, dans les 24 heures suivant la consultation.

Article 20 : Gestion des données personnelles

L'Université Polytechnique Hauts-de-France s'engage à se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « **Règlement Général sur la Protection des Données** », et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « **Loi Informatique et Libertés** ».

Annexe 1: programme L3P

Licence 1 - Semestre 1	Volume horaire	ECTS
BCC 1 : ENTREPRENDRE UN PROJET	27	3
BOX 1.1 DECOUVRIR L'EXPERIENCE PROJET		
Definition Projet Personnel Etudiant	18	2
Découvrir la démarche projet	9	1
BCC 2 : COLLABORER DANS UN MONDE PROFESSIONNEL	57	6
BOX 2.1 S'OUTILLER POUR REUSSIR		4
Expression corporelle / comm orale	12	1
Outil numérique : Word/Power point	18	2
MTU	9	1
BOX 2.2.1 PROJET CERTIFICATION		2
Maitrise de la langue française (Voltaire)	18	2
BBC 3 : INTERAGIR DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	27	3
BOX 3.1 : EVOLUER DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL		3
English	18	2
Culture internationale (actualité, revue de presse en anglais)	9	1
BCC 4 : DEVELOPPER UN COMPORTEMENT ETHIQUE ET RESPONSABLE	18	2
BOX 4.1 EVEILLER A L'ETHIQUE ET LA RESPONSABILITE		2
Ethique et IA	9	1
Développement durable	9	1
BCC 5 : DEVELOPPER SON PROJET PERSONNEL	variable	16
BOX 5.1 DESIGNER SON PARCOURS		16
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
Total semestre 1 :	129	30
Licence 1 - Semestre 2	Volume horaire	ECTS
BCC 1 : ENTREPRENDRE UN PROJET	18	2
BOX 1.2 S'INITIER A LA DEMARCHE PROJET		2
Outils de gestion de projet : excel/retroplanning	9	1
Gestion de projet niveau 1 : clarification	9	1
BCC 2 : COLLABORER DANS UN MONDE PROFESSIONNEL	36	6
BOX 2.3 : IDENTIFIER SES ATOUS PROFESSIONNELS		6
Stage 2 semaines avec rapport de stage		4
Préparation de stage	9	1
Communication professionnelle écrite et orale	9	1
BOX 2.2.2 : PROJET CERTIFICATION		2
Maitrise de la langue française (Voltaire)	18	2
BBC 3 : INTERAGIR DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	36	4
BOX 3.2 : EVOLUER DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL		4
English	18	2
Culture internationale (actualité, revue de presse en anglais)	18	2
BCC 4 : DEVELOPPER UN COMPORTEMENT ETHIQUE ET RESPONSABLE	18	2
BOX 4.2 EVEILLER A L'ETHIQUE ET LA RESPONSABILITE		2
IA et projet personnel	9	1
Développement durable et transition énergétique	9	1
BCC 5 : DEVELOPPER SON PROJET PERSONNEL		12
BOX 5.2 DESIGNER SON PARCOURS		12
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
BCC 6 : ACQUERIR DES COMPETENCES TRANSVERSALES		2
Module d'ouverture	18	2
Total semestre 2 :	126	30
Total L1 :	255	60

Licence 2 - Semestre 3	Volume horaire	ECTS
BCC 1 : ENTREPRENDRE UN PROJET	36	4
BOX 1.3 S'INITIER A LA DEMARCHE PROJET		4
Definition Projet Personnel Etudiant	9	1
Gestion de projet - niveau 2 : l'organisation	9	1
Business Game : création et gestion d'entreprise niveau 1	18	2
BCC 2 : COLLABORER DANS UN MONDE PROFESSIONNEL	36	4
BOX 2.4 ACQUERIR DES ATOUTS PROFESSIONNELS		2
Culture professionnelle : Management et leadership	9	1
Travail numérique collaboratif	9	1
BOX 2.2.3 : PROJET CERTIFICATION		2
Maitrise de la langue française (Voltaire)	18	2
BCC 3 : INTERAGIR DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONNAL	27	3
BOX 3.3 : EVOLUER DANS UN CONTEXTE INTERNATIONNAL		3
Culture internationale (actualité, revue de presse en anglais)	9	1
English	18	2
BCC 4 : DEVELOPPER UN COMPORTEMENT ETHIQUE ET RESPONSABLE	9	1
BOX 4.3 EVEILLER A L'ETHIQUE ET LA RESPONSABILITE		1
Réglementation risque et prévention	9	1
BCC 5 : DEVELOPPER SON PROJET PERSONNEL		12
BOX 5.3 DESIGNER SON PARCOURS		
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
BCC 6 : ACQUERIR DES COMPETENCES TRANSVERSALES		6
Module Polytechnique	36	4
Module d'Ouverture	18	2
Total semestre :	162	30
Licence 2 - Semestre 4	Volume horaire	ECTS
BCC 1 : ENTREPRENDRE UN PROJET		3
BOX 1.4 S'INITIER A LA DEMARCHE PROJET	36	3
Gestion de projet : réalisation	9	1
Projet perso étudiant : je sais verbaliser et établir le plan d'action de mon	9	1
Business Game : création et gestion d'entreprise niveau 2	9	1
BCC 2 : COLLABORER DANS UN MONDE PROFESSIONNEL		5
BOX 2.4 CONFIRMER SES ATOUTS PROFESSIONNELLES		3
Stage 4 semaines		2
Préparation de stage (fiche résumée français et anglais)	9	
Culture professionnelle : Management et leadership	9	1
BOX 2.2.4 : PROJET CERTIFICATION		2
Maitrise de la langue française (Voltaire)	18	2
BCC 3 : INTERAGIR DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONNAL		3
BOX 3.4 : EVOLUER DANS UN CONTEXTE INTERNATIONNAL		3
Culture internationale (actualité, revue de presse en anglais)	9	1
English	18	2
BCC 4 : DEVELOPPER UN COMPORTEMENT ETHIQUE ET RESPONSABLE		1
BOX 4.4 EVEILLER A L'ETHIQUE ET LA RESPONSABILITE		
demarche qualité	9	1
BCC 5 : DEVELOPPER SON PROJET PERSONNEL		
BOX 5.4 DESIGNER SON PARCOURS		12
Compétence - box à définir		3
Compétence - box à définir		3
Compétence - box à définir		3
BCC 6 : ACQUERIR DES COMPETENCES TRANSVERSALES		
Module Polytechnique	36	4
Total semestre :	135	30
Total L2 :		60

Licence 3 - Semestre 5	Volume horaire	ECTS
BCC 1 : ENTREPRENDRE UN PROJET		4
BOX 1.5 S'INITIER A LA DEMARCHE PROJET		4
Gestion de projet : niveau 3 , la cloture du projet	9	1
Tableau de bord et indicateur	9	1
Methodologie numérique et décisionnelle	18	2
BOX 1.6 J'EXPERIMENTE UN PROJET COLLABORATIF/ENTREPRENARIAL		1
analyse d'un projet universitaire / associatif / professionnel existant	9	1
BCC 2 : COLLABORER DANS UN MONDE PROFESSIONNEL		4
BOX 2.5 VALIDER SON PROJET PROFESSIONNEL		2
Comunication professionnelle (Rediger un projet abouti)	9	1
Défendre un projet face un jury (partie orale)	9	1
BCC 3 : INTERAGIR DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONNAL		4
BOX 3.5: EVOLUER DANS UN CONTEXTE INTERNATIONNAL		4
Preparation TOEIC	9	1
anglais	18	2
Communication digitale et numérique en anglais : niveau 2	9	1
BCC 4 : DEVELOPPER UN COMPORTEMENT ETHIQUE ET RESPONSABLE		1
BOX 4.4 EVEILLER A L'ETHIQUE ET LA RESPONSABILITE		
demarche qualité	9	1
BCC 5 : DEVELOPPER SON PROJET PERSONNEL		12
BOX 5.4 DESIGNER SON PARCOURS		
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
Compétence - box à définir		4
BCC 6 : ACQUERIR DES COMPETENCES TRANSVERSALES		
Module Polytechnique	36	4
Module d'ouverture	18	2
Total semestre :	162	30
Licence 3 - Semestre 6	Volume horaire	ECTS
BCC 1 : ENTREPRENDRE UN PROJET		2
BOX 1.6 S'INITIER A LA DEMARCHE PROJET		
mettre en œuvre un projet : proposer et defendre un projet de classe	18	2
BCC 2 : COLLABORER DANS UN MONDE PROFESSIONNEL		6
BOX 2.5 PREPARER SON AVENIR PROFESSIONNEL	18	2
préparation à la poursuite d'études	9	1
préparation à l'insertion pro	9	1
BOX 2.6 : projet certification		4
passage du TOEIC		2
passage Voltaire		2
BCC 3 : INTERAGIR DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONNAL		4
BOX 3.6: EVOLUER DANS UN CONTEXTE INTERNATIONNAL		4
anglais	18	2
je communique sur mon projet en anglais (ecrit et oral)	18	2
BCC 4 : DEVELOPPER UN COMPORTEMENT ETHIQUE ET RESPONSABLE		1
BOX 4.6 EVEILLER A L'ETHIQUE ET LA RESPONSABILITE		
Ethique et PPE	9	1
BCC 5 : DEVELOPPER SON PROJET PERSONNEL		10
BOX 5.6 CONFIRMER MON PROJET		10
stage (6 - 8 semaines)		3
rapport de stage et soutenance		5
compte rendu intermediaire (a 3 semaines en anglais et français)		2
BCC 6 : ACQUERIR DES COMPETENCES TRANSVERSALES		6
Module Polytechnique	36	4
Module d'ouverture	18	2
box certificative finale		1
Total semestre :		30
Total L3 :		60